



— C.F.D.T. —
Service
Documentation

9 MAI 1979

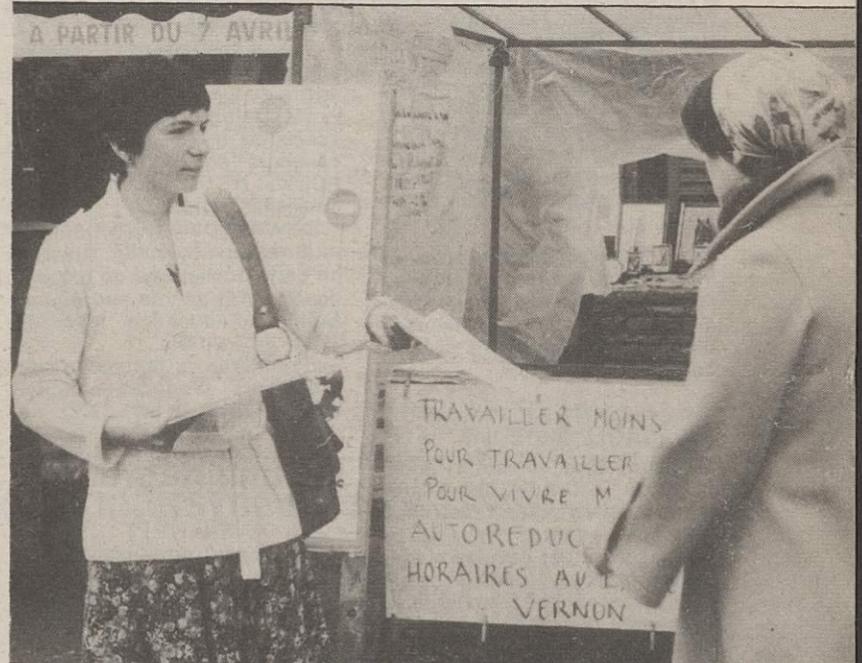
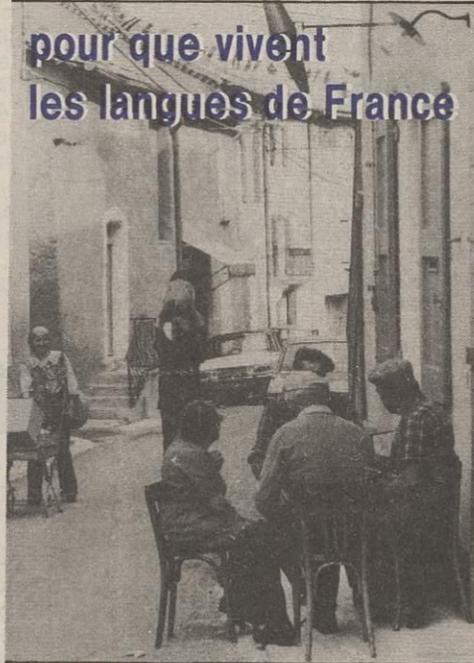
SYNDICALISME UNIVERSITAIRE

hebdomadaire du Sgen - Cfdt

la rentrée se prépare aujourd'hui dans l'action

761
7 mai 1979

pour que vivent les langues de France



débats-combats p. 3 à 5
La grève dans la Fonction publique
Formation des instituteurs : les nouvelles modalités
Recrutement des normaliens : eh bien, nagez maintenant
Langues vivantes : parla encora italiano ?
Rythmes scolaires : la semaine à la mode de Niort

dossier p. 6 et 7
Pour que vivent les langues de France

actions et luttes p. 8 et 9
Tech sup : les personnels non intégrables
Les acquis des luttes des vacataires

mouvement des personnels p. 10
Second degré : mutations et premières affectations, barème de mutation des P-CET

point sur les i p. 11
Les automatismes

de Christian Ferry à Jules Beullac



sessions

• RENCONTRES D'ETE DU CRAP-CAHIERS PEDAGOGIQUES

Comme chaque année, le CRAP-Cahiers pédagogiques organise ses rencontres pédagogiques d'été, destinées aux enseignants et à toutes personnes sensibilisées aux problèmes d'éducation.

Elles auront lieu à Préfailles, Loire-Atlantique (avec possibilité de camper et accès direct sur la plage).

• Du 25 au 31 août, quatre thèmes au choix :

— culture bourgeoise, culture prolétarienne ?

— construire des outils ou des progressions sur objectifs (français, mathématiques, éducation physique...),

— débiter dans l'enseignement,

— les nouveaux pédagogues ou dix ans de révolution manquée.

Ces thèmes seront complétés par des ateliers d'expression (expression corporelle, parole d'homme - parole de femme, musique...)

• Du 2 au 8 septembre, apprentissages ou dépasser-déplacer ses limites. A partir d'ateliers, il s'agira d'amorcer une réflexion collective sur les notions de dons, de limites, de blocages dans une situation scolaire. Ateliers proposés : coupe-couture (pour hommes, spécialement), chinois, rythmes, écriture poétique, dessin, poterie, mathématiques (pour littéraires, spécialement), chimie, taille de la pierre...

Pour tous renseignements et inscriptions, écrire à : Cercle de recherche et d'actions pédagogiques, 66 rue de la Chaussée d'Antin, 75009 Paris. Prix de chaque rencontre : 600 F.

• RENCONTRE FRANCO ESPAGNOLE D'ETE 1979

Du mardi 10 au samedi 21 juillet inclus, à la faculté des lettres de l'université de Pau (Pyrénées-Atlant.).

La rencontre est ouverte à tous les professeurs français ou de pays francophones enseignant l'espagnol comme langue étrangère et à tous les professeurs espagnols ou de pays hispanophones enseignant le français comme langue étrangère. Niveau d'enseignement : enseignement secondaire français (1^{er} et 2^e cycles) ou équivalent, enseignement secondaire espagnol (EGB - BUP - COU). Le nombre de participants sera limité à 50 professeurs français ou francophones et 50 professeurs espagnols ou hispanophones.

Frais d'inscription : 180 F à verser au moment de l'inscription. Pour tous renseignements, écrire à : Mademoiselle Martine Baruch, 104 quai de Jemmapes, 75010 Paris.

Pour les professeurs éventuellement retenus par des sessions d'examen, l'Association

des professeurs de langues vivantes sollicitera auprès du ministère de l'Education les demandes de dispense nécessaires à leur participation à la rencontre.

premier degré

• BO N° 14

Voir en page 841 les prescriptions pour la mise en place des circonscriptions mixtes d'inspection.

• BO N° 15

Taux de rémunération des heures supplémentaires effectuées par les personnels enseignants, pour le compte et à la demande des collectivités locales. Entre le 1/01 et le 1/03 1979 est intervenue une substantielle augmentation de 0,54 F par heure de surveillance, 0,49 F par heure d'étude surveillée et 0,32 F par heure de surveillance.

Se reporter au BO n° 15 p. 887 pour voir les nouveaux tarifs.

LEP

• BO N° 14 DU 5 AVRIL 1979

— Concours de recrutement des professeurs des ENNA et des CFPT de lycées techniques : arrêté du 9 mars 1979 : 26 places offertes.

— BT transports, 2^e année : stage en milieu professionnel, arrêté du 8 mars 1979.

— Répartition, par discipline et spécialité, des places mises aux concours de recrutement des PCET et PT-CT pour 1979, arrêté du 26 mars 1979.

• BO N° 16 DU 19 AVRIL 1979

— Conséquence des mesures de carte scolaire ou de partition des établissements sur les conseillers d'éducation (circulaire 79 117 du 5-4-1979).

— Premières affectations des conseillers d'éducation (circulaire 79 120 du 12 avril 1979).

second degré

• PTA DEVENANT PT

PTA devenant professeurs techniques ou certifiés suite au concours ancien ou nouveau régime : la direction des personnels a enfin confirmé par écrit — par une lettre circulaire aux recteurs qui ne sera pas publiée au BO — que les intéressés seront maintenus sur leur poste et que la circulaire du 21-7-79 sur les premières affectations ne leur est pas applicable.

• MI-TEMPS

Les personnels de second degré souhaitant obtenir un service à mi-temps pour convenance personnelle à la rentrée prochaine peuvent adresser dès maintenant leur demande au recteur. Selon les indications dont nous disposons, l'arrêté du 12 février 1976 (BO n° 11) sera prorogé sans modifications importantes.

• BO N° 16 DU 19.4.1979

— Arrêté du 26.3.1979. Liste des académies dans lesquelles peuvent être subies certaines épreuves de langues vivantes étrangères à la session de 1979 du baccalauréat de l'enseignement du second degré (langues concernées : arabe, hébreu, japonais, néerlandais, polonais, portugais, russe).

— Circulaire n° 79-117 du 5 avril 1979. Situation des CE-CPE concernés soit par des mesures de carte scolaire, soit par les conséquences de la transformation en établissements autonomes des CET ou CES annexés et des premiers cycles des lycées.

— Circulaire n° 79-120 du

12 avril 1979. Vœux de 1^{er} affectation pour la rentrée de septembre 1979 des CE stagiaires reçus à la session 1978 du concours normal (arrêté du 4 août 1977) et du concours spécial (arrêté du 27 février 1978). Les fiches de vœux doivent être transmises par le recteur à la DPE1 avant le 23 mai 1979, dernier délai.

• BO N° 17 DU 26 AVRIL 1979

— Circulaire FP n° 1348 du 4 avril 1979. Conditions d'attribution des indemnités de changement de résidence.

— Circulaire n° 79-122 du 12 avril 1979. Notation administrative des personnels gérés par le bureau DPE1 (proviseurs, censeurs, directeurs et directrices de CET chargés des fonctions de proviseurs de LEP, CE, CPE).

— Rectificatif à la circulaire n° 79-090 du 8 mars 1979. Concours spécial de recrutement de CE - session 1979.

L'académie de Dijon remplace celle de Nancy-Metz comme centre interacadémique d'oral pour Dijon, Besançon, Clermont, Lyon, Nancy et Strasbourg.

recherche et supérieur

• SERVICE A LA MER

Institution d'une indemnité pour service à la mer en faveur des enseignants, des chercheurs et des ITA relevant du ministère des Universités : décret et arrêté du 30 mars, BO n° 16 du 19 avril.

supérieur

• ECOLES D'INGENIEURS

Nouveau taux de l'indemnité pour charges administratives des directeurs et sous-directeurs fixé par arrêté du 1^{er} mars, BO n° 17 du 26 avril.

• NUCLEAIRE

Modification de l'organisation de l'Institut national des sciences et techniques nucléaires par décret du 2 avril, BO n° 17 du 26 avril.

coopération

• ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Une deuxième liste de postes vacants, dans les Etats d'Afrique noire francophone, vient de paraître. La demander au secrétariat coopération du SGEN en joignant une enveloppe timbrée à 2,10 F.

• POSTES A L'ETRANGER : PCET

Quelques postes sont à pourvoir à Port-au-Prince (Haïti) en électricité, mécanique générale et automobile. Faire acte de candidature auprès du ministère des Affaires étrangères - 23 rue La Pérouse - 75016 Paris.

petites annonces

• PERMUTANT

Inst. 9^e échelon bon poste séjour agréable avantages Kourou (Guyane) cherche permutant Hautes-Alpes. Téléphoner (92) 65.06.76 pour renseignements.

• LOCATION.

A louer mai, juin, juillet, août, septembre, Deux-Alpes, 38, studio une pièce, s.d.b., WC, 4 personnes. Ski d'été. Tél. : (77) 71-97-63 après 18 h.

photos : P. Granaud (p. 1), G. Plazanet (p. 5, 11), SU (p. 1, 4, 9, 11), SU-AM Denis (p. 3), SU-J.F. Launay (p. 1).

Jules Beullac

Ça y est ! Nos instituteurs seront formés et bien formés, c'est M. Beullac qui l'a dit. Réformés les maîtres chevronnés de M. Haby. On commencera par apprendre à leurs successeurs que deux égale trois en les mobilisant trois ans pour préparer un DEUG que l'étudiant moyen obtient en deux années. Qu'on n'aille surtout pas croire qu'il s'agit, grâce à une astuce subalterne, d'écarter les futurs instituteurs du cadre A de la Fonction publique en les maintenant dans la catégorie B. Ce B-A-BA de la manipulation serait indigne au nouveau Ferry que pense être M. Beullac. Sacré Jules, va !

Alain d'AIX

SU a lu

l'identité d'un peuple

« Mir min hålt rette wàs noch ze rette isch ! » (il faut tenter de sauver ce qui peut encore être sauvé !), tel est le cri d'une paysanne alsacienne qui a compris ce qu'est l'identité alsacienne et ce qui est en jeu, car « aucun peuple n'abandonne sa langue s'il n'y est contraint ». Le livre d'Eugène Philipps retrace l'histoire de l'identité du peuple alsacien que le pouvoir central essaie d'écraser. Les prétextes les plus fallacieux ont été et continuent à être utilisés pour forcer l'Alsacien à se détruire lui-même. C'est par peur d'être pris pour ce qu'il n'est pas qu'il en arrive à renier sa langue, sa culture.

Le combat qu'il mène aujourd'hui, et qui est aussi celui de tout peuple dont l'identité est bafouée, est celui du droit à l'existence.

« La crise d'identité. L'Alsace face à son destin » d'Eugène Philipps 265 p., Société d'Édition de la Basse-Alsace, 6 rue Finkmatt, 67000 Strasbourg.

en bref

la grève, un droit

En pleine nuit, à la sauvette, l'Assemblée nationale a débattu et adopté une proposition de loi d'un parlementaire RPR qui vise à supprimer, de fait, le droit de grève dans la société de l'ex ORTF.

En agissant de la sorte, le gouvernement et la majorité bafouent les grands principes qu'ils proclament chaque jour sur la participation et l'expression des travailleurs et des travailleuses. En effet aucune consultation préalable, aucune négociation, n'a été ouverte avec les organisations syndicales dans un domaine aussi essentiel que le droit de grève.

Le projet adopté par les parlementaires de la majorité et qui doit venir en débat au Sénat est une atteinte caractérisée au droit de grève.

Déjà au fil des années, des restrictions inadmissibles ont été apportées à ce droit dans les secteurs public et nationalisé. Ce nouveau texte est un pas supplémentaire contre les libertés syndicales dans ces secteurs.

pour tout vous dire

les bons points du recteur

Dans l'académie de Créteil, le directeur de l'IREM a reçu du recteur une lettre indiquant les conditions de recrutement des stagiaires IREM pour l'année 1979-80.

Cette lettre précise que, les stagiaires étant dorénavant bénévoles et ne bénéficiant plus de décharges de service, il est inutile de transmettre leurs noms au rectorat. Jusque-là pas de problèmes, mais deux lignes plus loin le recteur indique que néanmoins, afin de tenir compte de la bonne volonté des enseignants qui accepteront de travailler à l'IREM en dehors de leur temps de service, et afin d'en tirer les conséquences quant à leurs notes tant administratives que pédagogiques, il sera nécessaire de faire parvenir au rectorat la liste des stagiaires.

Par la suite, sans doute, on demandera un rapport sur l'assiduité et les résultats obtenus par ces stagiaires : ont-ils été sages et ont-ils bien travaillé ? Après quoi, Monsieur le recteur pourra distribuer les bons points.

Qu'on se le dise : si vous voulez être bien notés, faites un stage de formation continue hors temps de service.

Hebdomadaire du SGEN-CFDT

Directeur de la publication :

J. George

Rédacteur en chef : Alain Fouqué

C.P.P.A.P. n° 440 D 73 du 2.4.73

ISSN 0337 - 7725

Abonnement : 120 F.

Suppléments

Recherche-Formation : 35 F

Chantier : 14 F

Syndicat général

de l'Education nationale CFDT

5, rue Mayran - 75442 Paris

Cedex 09

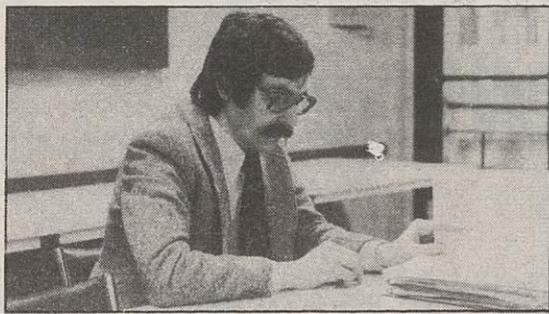
Imprimerie ETC 76190 YVETOT

Cadet Photocomposition

75009 PARIS

Publicité : Georges Schpilberg

Jules Ferry, ce centenaire...



par J.F. TROGLIC

LE ministre de l'Education vient de rendre publiques les modalités concrètes de la réforme de la formation des instituteurs annoncée depuis des mois.

On dira qu'il était temps, si l'on a suivi la lente dégradation des conditions de la formation dans les écoles normales qui a provoqué l'an passé à la même époque une explosion quasi générale dans ces établissements. Le rôle du SGEN-CFDT a été déterminant dans cet ensemble d'actions.

Le ministre ne pouvait plus longtemps feindre d'ignorer cette crise. En a-t-il mesuré la portée réelle ? A-t-il l'intention politique d'y répondre ?

En dépit de l'absence de négociations véritables, quatre mesures peuvent apparaître positives : l'allongement à trois ans de la durée de formation, l'intervention des universités dans la formation des futurs instituteurs, l'engagement de maintenir une école normale

par département et la volonté affichée de désinfecter les méthodes et les contenus de cette formation. Une autre mesure : le passage du CAP dans le centre de formation (ce qui supprime le tête-à-tête avec l'inspecteur au cours de l'épreuve pratique) n'est pas à négliger.

Elles ne suffiront pas à masquer quatre inconvénients majeurs qui figent de fait la situation.

En premier lieu, la formation proposée vise à promouvoir un instituteur homme-orchestre, capable de maîtriser tous les savoirs jusques et y compris la natation... On veut ainsi perpétuer l'instituteur polyvalent et omniscient imaginé en 1880. En procédant de la sorte, le ministre renvoie aux calendes grecques la mise en place d'équipes pédagogiques dans les écoles, dont pourtant il se dit fort préoccupé.

Ensuite, l'intention affirmée de développer une formation s'adressant à des adultes et librement consentie risque bien de rester lettre morte. L'intervention directe de la hiérarchie dans la formation par le biais des inspecteurs, l'accumulation des contrôles de tous ordres et à tous les niveaux (trimestriels et annuels) confirment un bachotage déjà récusé dans les écoles normales.

L'intervention des universités demeure très floue. Ne serviront-elles pas de caution à un système dont la fermeture — le futur instituteur n'ira pas à l'université jugée peu sûre, elle viendra à lui dans le cadre sécurisant de l'école normale — est peu compatible avec les conceptions d'une formation universitaire authentique. D'autre part, le DEUG qui sera délivré aux futurs instituteurs sera « spécialement conçu pour eux » et ne débouchera donc sur aucune des licences existantes ! De même demeure l'incertitude quant au devenir et au rôle même des professeurs d'école normale. La garantie de maintien d'écoles normales départementales capables

de jouer leur rôle demeure précaire tant que n'est pas garanti le nombre de professeurs qui y interviendront ; les récentes fermetures de postes ne rassurent pas en la matière. De plus le tri des professeurs d'école normale confié aux seuls inspecteurs d'académie ne constitue en aucune manière une garantie quant à l'appréciation de leur aptitude à mettre en œuvre des activités de formation. Bien au contraire.

Enfin la question essentielle liée à cette réforme n'est pas traitée. Le lien entre formation et rémunération ne sera pas abordé avant 1982. Là se trouve le nœud du problème. La crise du métier que vivent tous les instituteurs appelle des mesures qui concerneront tous ceux qui, chaque jour, sont confrontés à la difficulté de faire la classe. Seront-ils rassurés en apprenant que l'instituteur de 1980 sera conçu selon le modèle de 1880 ? Apprécieront-ils le DEUG (et non la licence qui entraînerait automatiquement leur reclassement dans le cadre A de la Fonction publique) de leurs futurs collègues comme un label de qualité supérieure et un moyen de sortir de leurs difficultés quotidiennes ? Croit-on vraiment que les quelques milliers de normaliens sortant chaque année des EN à partir de 1982 suffiront à répondre aux aspirations au changement ? Est-il enfin seulement honnête d'engager des jeunes dans une carrière dont ils ignorent de fait tout du déroulement indiciaire ?

A coup sûr non. Toutes ces mesures apparaîtront éloignées des préoccupations immédiates de l'immense masse des instituteurs. La réforme 1979 de la formation des instituteurs prolongera peut-être le souvenir de Jules Ferry pendant cent ans encore, il est sûr en tous cas qu'elle risque pour chaque instituteur de ne pas faire illusion plus de cent jours... peut-être le temps nécessaire pour le ministre d'asseoir un peu plus encore la politique de redéploiement qui lui tient lieu de projet. □

débats - combats

pour la clarté et l'efficacité

LES trois principales organisations de fonctionnaires (1) ont donc décidé d'appeler l'ensemble des travailleurs de l'Etat à une grève nationale unitaire, le 17 mai. Les adhérents du SGEN-CFDT sont évidemment concernés par une telle action et par les revendications qu'elle porte.

Mais il est de notre responsabilité de faire publiquement, au risque de déplaire, quelques remarques.

Il faut constater que cette unité demeure largement conjoncturelle et se traduit rituellement par un appel à une grève de 24 heures. Certains de ceux qui appellent à la grève aujourd'hui ne signeront-ils pas à nouveau un accord salarial au rabais, comme en 1978 ?

Dans notre secteur professionnel, les luttes du second trimestre dans le second et le premier degrés, l'action quasi ininterrompue depuis la rentrée dans le supérieur appellent des prolongements au cours de ce trimestre.

Le SGEN-CFDT a appelé ses sections syndicales et l'ensemble des personnels à une quinzaine nationale d'action, de grèves et de manifestations, du 7 au 18 mai. Nous avions proposé à la FEN de débattre avec elle de l'action commune à mettre en œuvre. Ses dirigeants ne nous ont pas répondu. Cela est significatif : la FEN a renoncé à lutter efficacement contre la politique de redéploiement et de restructuration dans notre secteur commun. On ne peut, à la fois, rechercher en permanence le com-

promis aux moindres frais avec le pouvoir, comme sur la formation professionnelle des jeunes ou sur la formation des instituteurs, et s'engager dans une action résolue sur le terrain. Pour préserver ses positions de négociation, sans toutefois trop se déconsidérer auprès des personnels, il ne reste plus à la FEN qu'à transférer l'action au niveau global de la Fonction publique.

Le SGEN-CFDT a choisi de donner la priorité, pour les semaines qui viennent, au prolongement des luttes menées dans le secteur de l'éducation et de la recherche, contre le redéploiement, pour l'amélioration des conditions de travail et la défense de l'emploi.

Nous invitons donc nos sections à poursuivre et à développer les actions sur ce terrain, en répondant aux initiatives prises par leur section académique ou leur section départementale, dans le cadre de la quinzaine nationale d'action. C'est selon la possibilité d'une articulation réelle avec cette action qu'elles détermineront, suivant les consignes données localement, les modalités de leur participation à l'action dans la Fonction publique. □

(1) CFDT, CGT, FEN.

dernière heure :

Les négociations salariales pour 1979 s'ouvriront le 18 mai ; le groupe de travail sur la refonte de la grille de la fonction publique commencera son travail fin mai. Compte-tenu de ces annonces CFDT, CGT et FEN maintiennent leur appel. Le SGEN maintient les positions et modalités d'action rappelées ci-dessus.

grève intersyndicale du 17 mai le sens de notre combat

Alors que se développe une vaste campagne d'opinion animée par le gouvernement à l'encontre des services et des personnels publics, les sept organisations de fonctionnaires lancent un cri d'alarme contre la dégradation généralisée de la qualité du service public qui s'opère au détriment des usagers, et contre la situation faite aux fonctionnaires dans le domaine de leurs conditions de vie et de travail.

Au plan salarial, l'ensemble des travailleurs de l'Etat et des collectivités locales se trouve en situation de perte de pouvoir d'achat depuis le début de l'année. Alors que le salaire de début de la Fonction publique est encore inférieur à 2 300 F, alors que la moitié des fonctionnaires gagnent moins de 3 700 F, aucune négociation salariale annuelle n'est encore engagée à ce jour, et aucune discussion générale sur la grille et le système des rémunérations n'est sérieusement amorcée malgré les engagements pris par le gouvernement.

Au plan du fonctionnement des services, le projet de budget 1980 et les orientations du VIII^e Plan vont dans le sens de la restriction des effectifs des personnels, alors que ceux-ci se révèlent numériquement insuffisants pour assumer l'ensemble des tâches qui leur sont confiées, alors que la réglementation sur les 40 heures ne leur est pas même appliquée. L'ensemble des réformes (restructuration, redéploiement) en cours au sein de l'appareil de l'Etat conduisent toutes à la compression des dépenses incombant à l'Etat, au transfert de charges vers les collectivités locales, à la limitation des prestations du service public, à la privatisation des secteurs rentables.

Malgré les affirmations largement émises, la sécurité de l'emploi est de moins en moins assurée à l'ensemble des agents de l'Etat et des collectivités :

- des centaines de milliers de non-titulaires risquent à tout moment le licenciement ;
 - de nombreux projets de réforme visent à remettre en cause d'une façon fondamentale les garanties statutaires des personnels titulaires et l'unicité de la Fonction publique.
- Les libertés et les droits syndicaux sont eux-mêmes sujets à des attaques réitérées tendant à les réduire, à l'instar de la loi anti-grève débattue par le Parlement pour le service public de radio-télévision.

Face à une politique gouvernementale tendant à remettre en cause profondément l'emploi public, les sept fédérations de fonctionnaires réaffirment leur conviction que la Fonction publique doit être au service de la Nation, ce qui implique :

- l'indispensable indépendance des fonctionnaires et assimilés par rapport au pouvoir et la nécessaire permanence des missions du service public qui fondent la sécurité de leur emploi ;
- l'existence de statuts législatifs définissant les lois et garanties des personnels et le maintien d'un système salarial national ;
- le droit à la libre négociation collective au même titre que les autres travailleurs ;
- la garantie et le maintien de l'ensemble des libertés fondamentales faisant de l'agent public un travailleur à part entière.

Pour l'ouverture immédiate de négociations réelles sur les rémunérations et les retraites et pour le respect des engagements pris,
Pour l'amélioration des conditions de travail par la création de postes et la réduction du temps de service,
Pour la sécurité de l'emploi par la titularisation et la promotion,
Pour la défense des droits et libertés et du service public,
Tous en grève le 17 mai

formation des instituteurs

les nouvelles modalités

Nous proposons ici une description et une analyse rapides des modalités rendues publiques par le ministre de l'Éducation. Nous devrons y revenir.

ce qui change

La durée de la formation passe de deux à trois ans.

Elle sera sanctionnée par un DEUG spécialement créé à cet effet.

Elle est organisée sur la base de modules baptisés « unités de formation (UF) », définis en termes « d'objectifs à atteindre » (exemple : « apprendre à apprendre à lire »)

— Les UF sont de deux sortes :

• UF1 : unités de base, obligatoires, correspondant à la formation polyvalente pour tous. Elles sont au nombre de vingt. Elles englobent :

- * les disciplines : français, mathématiques, éveil, éducation physique,
- * les grands paliers de la scolarité : maternelle, cycle des apprentissages, cycles élémentaire et moyen,
- * la connaissance de l'enfant, la pédagogie générale, la connaissance des milieux économiques, sociaux, culturels, institutionnels.

• UF2 : unités de « formation appro-

fondie », optionnelles, centrées sur une dominante. Chaque instituteur en formation doit en suivre huit.

— En outre, la formation comprendra un horaire consacré « à l'entretien

dans les domaines qui exigent une pratique régulière et suivie », à la mise à jour des connaissances correspondant à des besoins ressentis, aux travaux personnels et de grou-

pes, à diverses activités optionnelles. Dans les activités de formation s'intercalent des stages.

— Le CAP sera passé à l'issue de la formation dans l'école normale.

déroulement de la formation des instituteurs

	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre
Formation de base	<ul style="list-style-type: none"> • Contacts avec la réalité scolaire • Regroupement à l'EN 	<ul style="list-style-type: none"> • 8 unités de formation de base (UF1) avec stages et contacts avec les réalités scolaires • Activités d'entretien et de mise à jour 	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan (réorientation éventuelle)
vacances : stages consacrés aux activités de loisir des enfants			
Formation approfondie	<ul style="list-style-type: none"> • 10 unités de formation de base (UF1) avec stages et contacts avec les réalités scolaires 	<ul style="list-style-type: none"> • 2 unités de formation approfondie (UF1) avec stages et contacts avec les réalités scolaires • Activités d'entretien et de mise à jour 	<ul style="list-style-type: none"> • Validation des UF
vacances : stages dans une entreprise ou une administration			
	<ul style="list-style-type: none"> • 2 unités de formation de base (UF1) avec stages et contacts avec les réalités scolaires • 6 unités de formation approfondie (UF2) avec stages et contacts avec les réalités scolaires • Activités d'entretien et de mise à jour 		<ul style="list-style-type: none"> • Stage long en responsabilité • DEUG • CAP



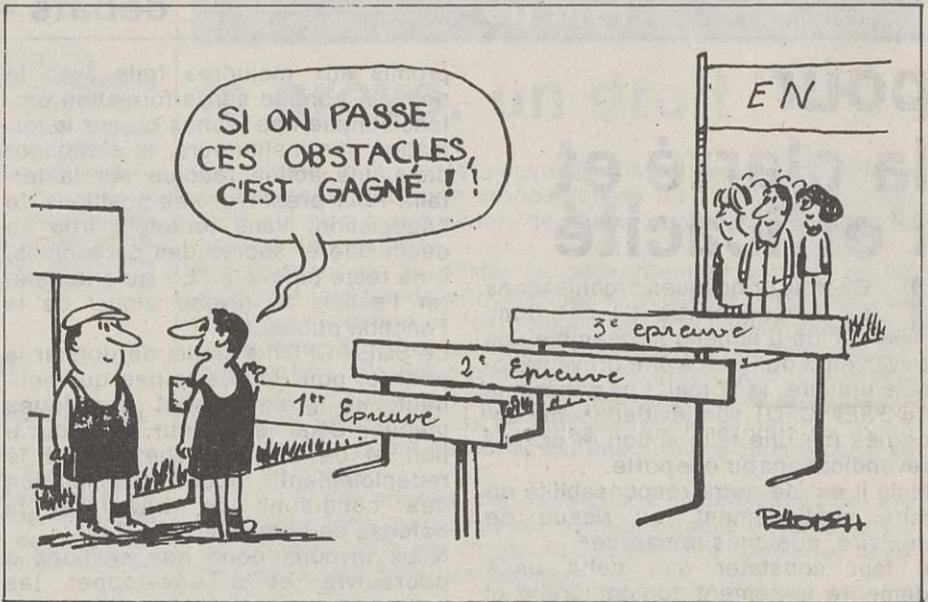
L'engagement de servir l'État sept ans (au lieu de dix) sera signé à l'issue de la première année.

des dispositions limitées

Ces dispositions portent en elles-mêmes leurs limites. Les intentions affichées n'ont plus rien à voir avec les modalités concrètes destinées à leur mise en œuvre.

A quoi sert ce projet ? Sa portée est éminemment politique. Il s'agit en même temps de « calmer » les instituteurs, de remettre de l'ordre dans les écoles normales, d'assurer un meilleur encadrement de la formation et des futurs instituteurs.

Nous ne partageons pas le triomphalisme du SNI, même si nous sommes conscients du rôle moteur du SGEN

concours d'entrée à l'école normale
eh bien, nagez maintenant

M. Beullac nous l'avait bien dit : « Ce qui importe, ce ne sont pas les normes (d'effectifs), c'est la qualité des enseignants et le niveau des élèves... Cette qualité passe d'abord par une bonne formation des instituteurs et des professeurs ». Si les révélations faites par Messieurs Barre et Beullac ne nous permettent pas de juger du contenu et de la qualité de la formation de nos futurs collègues, les modalités des prochains concours de recrutement (1) - parues au Journal officiel le 24 avril - ne laissent par contre planer aucune ambiguïté. Il s'agit bien en effet :

- d'élever « le niveau » des instituteurs en élevant d'abord très sensiblement le

niveau de recrutement et en faisant subir aux candidats des épreuves répétées de sélection,

• d'éliminer, dès le départ, tous ceux qui ne correspondent pas au profil type de l'instituteur tel qu'il devra être, à la sortie de l'institution : instituteur polyvalent, excellent dans toutes les matières.

Pour le SGEN-CFDT, c'est justement la formation qui doit permettre aux futurs enseignants « d'acquiescer une base solide de connaissances scientifiques, une bonne capacité d'analyse et de discernement critique, l'aptitude aux vues d'ensemble et à l'autonomie de jugement, de maîtriser les techniques d'animation et de communication... » (D'autres enseignants pour une autre école)

Il y a là totale divergence avec ce que l'on nous propose.

concours à obstacles

Le concours sera organisé autour de trois séries d'épreuves.

Une première série d'épreuves permettra de déceler les compétences fondamentales (compréhension littéraire, connaissance de la langue, aptitude à l'expression écrite, qualités de logique, etc. Cette première série permettra également de noter l'écriture, l'orthographe et la présentation.

Une seconde série permettra d'apprécier les aptitudes des candidats dans le domaine des activités dites d'éveil : aptitude à enseigner l'éducation physique et sportive aptitude vocale, manuelle et technique...

La troisième série consiste en un entretien avec le jury à partir d'un texte ou d'un document portant sur un sujet d'ordre général. Pour le concours interne, les suppléants éventuels pourront opter pour un commentaire sur une expérience qu'ils auront vécue eux-mêmes au cours de leurs suppléances. C'est là que réside la différence entre concours interne et externe !

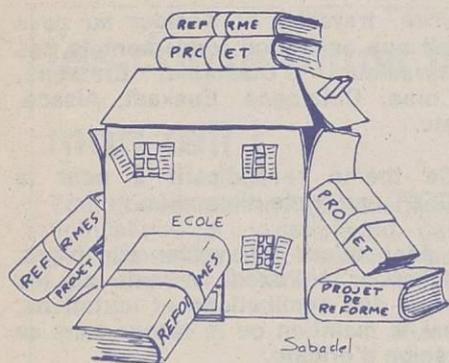
Les jurys seront composés de directeurs ou de professeurs d'école normale, d'inspecteurs départementaux, de membres de l'enseignement public supérieur, secondaire ou primaire.

« Aucun candidat ne peut être admissible aux épreuves de la deuxième série s'il n'a obtenu au moins la moyenne aux épreuves de la première série... ni être déclaré admissible à l'épreuve de la troisième série, s'il n'a obtenu au moins la moyenne à l'ensemble des épreuves des deux premières séries. » L'entretien final sera décisif, qui permettra d'apprécier des éléments individuels et... d'éliminer tous ceux qui seraient hors de la norme définie par le jury.

un super-polyvalent

« L'instituteur ne peut plus tout faire et surtout tout bien faire » disions-nous au SGEN dès 1974. Ce n'est apparemment pas l'avis du ministère, si l'on en juge d'après les épreuves imposées aux candi-

(1) concours interne le 19 juin, concours externe en septembre



dans la prise en compte de certaines revendications (CAP notamment). En effet :

— Le projet ne répond en rien aux préoccupations quotidiennes des instituteurs. Le renvoi à 1982 d'un éventuel reclassement indiciaire est significatif à cet égard.

— L'encadrement de la formation est un souci majeur qui a guidé le projet : multiplication de vingt-huit UF qui seront l'objet de deux contrôles chacune, contrôle terminal de l'ensemble, contrôle universitaire...

— L'instauration d'un DEUG spécial n'apportera rien :

- le DEUG n'ouvre pas automatiquement l'accès au cadre A,
- ce DEUG spécialement conçu n'ouvrira pas sur une possibilité de poursuivre des études universitaires dans la gamme actuellement offerte.

— Le problème des formateurs est crucial : pas de précision sur l'intervention des universités, introduction d'IDEN chargés des UF1 « pratiques » pendant qu'universitaires et PEN feront la « théorie ». Voilà qui n'est pas rassurant quant à l'unité de la formation. De plus, comme nous ne cessons de le dire, une activité de formation « librement consentie » est incompatible avec l'intervention de formateurs dotés d'un pouvoir hiérarchique. En outre, aucune disposition n'est prévue pour faire fonctionner en équipe les formateurs. Au lieu de faire seul la synthèse entre les exigences de PEN spécialisés, le normalien devra en outre intégrer les universitaires, les conseillers pédagogiques, les IDEN ! Comment dans ces conditions concevoir « la participation » (il n'est jamais question de négociation !) des futurs instituteurs à leur formation.

Enfin, ce projet s'inscrit bien globalement dans le cadre de la politique de redéploiement. Il ne remet pas en cause les suppressions massives de postes de PEN, il ne supprime pas le recrutement de suppléants éventuels sans formation qui se voient confier une classe. Voilà des limites sérieuses sur lesquelles l'organisation syndicale réagira.

Chacun doit dès le départ savoir chanter, réaliser une composition à deux ou trois dimensions, faire un parcours en terrain aménagé, et savoir nager. Nous sommes peut-être loin de l'équipe pédagogique mais nous voilà rassurés sur deux points.

Pour permettre aux candidats de remplir les conditions requises, le gouvernement va très vite accélérer la construction de stades, de piscines, etc. Il va également recruter et former un grand nombre de professeurs d'éducation physique, de musique, d'arts plastiques, etc. Voilà au moins un secteur où la politique ministérielle sera créatrice d'emplois !

Enfin, d'ici quelques années, les Français n'auront plus à rougir de leurs athlètes non plus que de leurs artistes. Grâce à la nouvelle formation des instituteurs, nous serons enfin tous sportifs, tous mélomanes,...

Danièle FRANCO

langues vivantes

parla ancora italiano ?

Les trois principales mesures envisagées par le secrétaire d'Etat Pelletier dans ses propositions de réforme de l'enseignement des langues vivantes (LV) - étude de la deuxième LV reportée en seconde ; relèvement à 15 du seuil d'ouverture des classes pour toutes les langues ; enseignement sensiblement plus utilitariste - se renforcent mutuellement dans des conséquences particulièrement négatives.

L'actuelle répartition des choix de la première LV-anglais 86 %, allemand 15 %, espagnol 2,5 % - serait fortement aggravée au détriment des deux dernières :

- le choix de l'allemand ou de l'espagnol en 6^e est étroitement subordonné à la possibilité de commencer l'apprentissage de l'anglais dès la quatrième ; renvoyer son étude en seconde, c'est du même coup inciter la quasi totalité des élèves à le choisir en 1^{ère} langue « puisque c'est la langue la plus utile » ;

- avec des seuils d'ouverture à 15 élèves, et compte tenu de ce qui précède, de très nombreux collègues n'offriront plus d'enseignement d'espagnol et d'allemand ;

- le renforcement du caractère utilitariste de l'apprentissage des langues ne pourrait encore que favoriser l'anglais « compris à peu près partout et indispensable aux techniciens, aux hommes de sciences et de commerce ».

Une telle politique, avec les effets d'entraînement qu'elle ne manquerait pas d'avoir dans tous les pays européens, outre l'appauvrissement culturel qu'elle causerait, déboucherait sur une domination sans partage de l'anglais et donc sur une accentuation de la pénétration économique, culturelle et politique de l'Amérique en Europe.

Les langues dites rares, chassées des collèges par le report de la deuxième langue en seconde et par le quasi monopole de l'anglais, le seraient également des lycées par l'allemand et l'espagnol : le caractère utilitariste -technico commercial- jouerait ici à plein puisqu'il s'agirait

d'une acquisition étroitement liée à la vie professionnelle.

Seules quelques rares sections de très grands établissements donneraient un enseignement d'italien, de russe, de portugais, d'arabe, d'hébreu ou de chinois.

Pour les deux tiers des élèves, qui n'entrent jamais en seconde, cela signifierait un univers linguistique réduit à l'anglais. Situation particulièrement dramatique pour les enfants des travailleurs immigrés : l'enseignement de la langue de leurs parents loin d'être développée leur serait définitivement interdit.

Cette politique linguistique provoquerait enfin des mesures de rétorsion puisque l'enseignement de la plupart des langues « rares » se fait dans le cadre d'accords de réciprocité : l'enseignement du français reculerait un peu partout dans le monde.

Pour remédier aux insuffisances des situations actuelles le SGEN propose :

- de laisser ouvert un large éventail dès la sixième sans faire entrer en ligne de compte la taille des établissements et en maintenant le seuil d'ouverture des classes à 8 élèves ;
- d'expérimenter un rythme quoti-

dien pour les premiers apprentissages, mais surtout de réduire les effectifs des classes, de les doubler systématiquement et de donner aux enseignants le minimum de moyens sans lesquels aucun enseignement des langues ne peut être sérieusement envisagé : salles de langues, voyages, échanges, CDI...

— plutôt qu'un report de deux ans de la 2^e LV, la laisser en quatrième et envisager d'avancer les premiers apprentissages dès le primaire, voire la maternelle : des expériences ont été faites, il faut en tirer le bilan ;

— de donner à l'apprentissage d'une langue toute sa dimension culturelle - approche d'une autre civilisation - notamment en permettant un enseignement décloisonné, langues vivantes et autres disciplines étant associées au lieu d'être séparées.

En avançant ce projet, M. Pelletier ne fait d'abord qu'appliquer sur le terrain de l'enseignement des langues les conceptions économiques et culturelles du libéralisme giscardien. Le deuxième objectif des mesures envisagées est tout aussi clair : économiser plusieurs centaines, voire plusieurs milliers de postes.

Pour y faire échec le SGEN organise les 21-22-23 mai des journées décentralisées de débats et de sensibilisation. Les sections, en intersyndicale, sensibiliseront l'ensemble des personnels, des élèves, des parents aux problèmes de l'enseignement des LV : les langues vivantes pour quoi faire ? Comment s'opère « le choix » des LV ? Langues vivantes et autres disciplines ? Pédagogie des LV ? Moyens nécessaires...

Toutes les initiatives, AG, forums, école ouverte, lettre aux parents... feront l'objet d'une publicité aussi large que possible.

Le SGEN fait en outre circuler une pétition nationale. □

Yves DALMAU



Note : Pelletier va adresser à tous les enseignants un texte dans lequel il présente les propositions faites à Strasbourg comme de simples axes d'études : recul ; pas de travers et ballon d'essai.

rythmes scolaires

la semaine à la mode de Niort

La rentrée 1971 était inaugurée pour les élèves et les enseignants de Niort la semaine dite équilibrée : les cours du samedi étaient supprimés, et la semaine scolaire ne comprenait qu'une seule plage de repos, celle du mercredi après-midi. Cette expérience achève sa huitième année et, malgré l'insistance de l'inspection académique, est restée limitée à Niort.

Au moment où le ministère évoque la possibilité d'une décentralisation en matière de rythmes scolaires, une telle expérience peut avoir valeur d'exemple, aussi bien par son contenu que par les méthodes employées pour l'imposer :

— précipitation dans la mise en œuvre : délai de cinq jours, à la veille des vacances 1971, entre l'annonce du projet et la réponse demandée aux établissements et écoles ! Urgence bien évidemment provo-

quée pour prendre de vitesse toute riposte syndicale ;

— diffusion de fausses informations ;

— vaste campagne de presse pour présenter le projet, et uniquement sous un jour favorable ;

— aucune consultation des associations familiales, des travailleurs. Quant aux fédérations de parents d'élèves, seuls les bureaux en ont discuté.

Seuls la CFDT et le SGEN avaient à l'époque contesté cette expérience et mené une campagne dénonçant le nouveau découpage de la semaine :

— tassement du travail sur cinq jours « en continu » et fatigue des élèves, notamment en classes primaires et collégiales ;

— coupure de deux jours par semaine trop longue et cassant le rythme scolaire (ceci vu évidemment dans le cadre des

normes actuelles du travail scolaire) ;

— matières à option placées le soir après 17 heures, ce qui aboutit à terme à leur disparition ;

— économies réalisées par l'administration (deux repas et une nuit en moins pour un même prix de pension) ;

— absence d'accueil des enfants le samedi en dehors du cadre scolaire.

De plus, ce système apparaissait, et apparaît encore, comme favorisant une certaine classe sociale, celle des résidences secondaires et des départs en week-end...

Les faits ont vérifié ces avertissements, mais aucun bilan officiel n'a évidemment été tiré, ce qui est curieux pour une expérience ! Nous risquons fort, dans les mois qui viennent, de nous trouver devant la même volonté des IA ou des rectorats d'imposer des expériences de ce type, et dans les mêmes conditions (voir l'article de M. Armand dans SU n° 759) : la riposte devra se situer essentiellement au niveau où sera prise la décision ; c'est un élément important dans la définition de notre stratégie syndicale. □

Bernard QUINTREAU

pour que vivent les langues de France

la fin d'un mythe

Le mythe jacobin a vécu : la France n'est, ni historiquement, ni culturellement, « une et indivisible ». On assiste depuis les années 60 à un renouveau des civilisations dites « régionales » et tout particulièrement de leurs langues.

l'Etat colonisateur

Pourtant l'Etat centralisateur français a tout fait pour refouler ces cultures populaires largement répandues (cf sondage SOFRES), notamment par l'école de la III^e République (Défense de « cracher et de parler patois », infamie du « sabot » ou du « signal »).

Cette colonisation linguistique a accompagné la construction historique de la France centralisée et l'entretien par la bourgeoisie du sous-développement économique du sud et de l'ouest. La hiérarchie éta-

blie entre les diverses langues et cultures provoque le sentiment d'infériorité : complexe (de l'accent, du « patois », de la « différence » culturelle) ou surenchère franciste (promotion sociale par conformité au modèle dominant).

les reculs du pouvoir

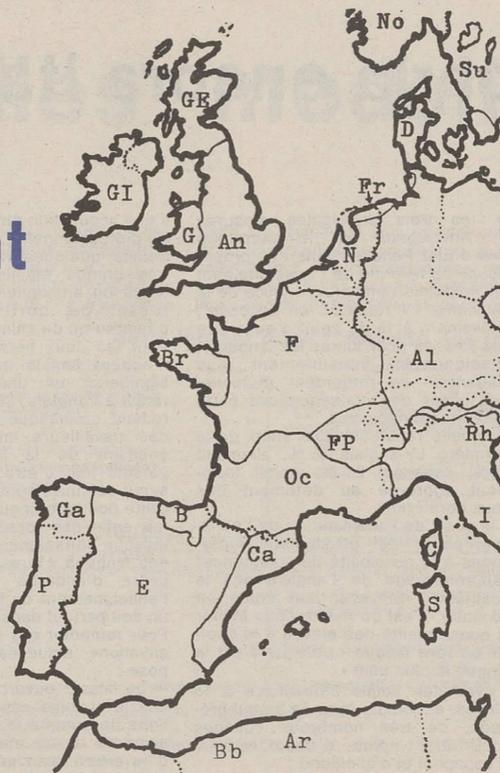
Mais la résistance à la dépersonnalisation se manifeste puissamment dans un mouvement irréversible que les syndicats et partis de gauche commencent à prendre en charge, et l'exode est de plus en plus senti comme un exil. Au SGEN : commission nationale LCO 1973, motion LCO au congrès de 1974 etc. La FEN a maintenant pris le train en route.

Le pouvoir a dû faire des concessions : Loi Deixonne de 1951 (très restrictive, et qui ne reconnaît que cinq langues) ; option facultative au bac ; enseignement des civilisations « régionales » en toutes matières (circulaire IV-69-90) ; enseignement des langues « régionales » (circulaire 71-279) ; stages (circulaire 75-426) ; formation continue des instituteurs (circulaire 76-124) ; option LV II « régionale » à partir de la rentrée 1979.

les obstacles gouvernementaux

Mais le gouvernement, au mépris des conventions internationales qu'il a signées (cf encadré), freine au maximum ces « atteintes à l'unité de la France ». Ne pouvant plus nier ces langues, il essaie de les présenter comme « régionales », et maintenant « locales » ; ou émietées par des graphies particularistes (Nice, Clermont, Bretagne) au mépris de l'unité linguistique des dialectes et des acquis scientifiques ; de réduire lan-

Langues et peuples dans l'ouest de l'Europe



Vivre, travailler et décider au pays est une aspiration fondamentale des travailleurs d'Occitanie, Bretagne, Corse, Catalogne, Euskadi, Alsace, etc.

Ce thème revendicatif a pour la CFDT une triple dimension :

- économique : travailler sur place, échapper à l'exode comme au jeu cruel des nominations et mutations, par le maintien ou le retour dans sa région d'origine,

- politique : décider collectivement ici, et non obéir aux ordres des multinationales ou des ministères parisiens,

- culturelle : défendre et développer la langue et la culture propres à sa région et à sa communauté linguistique et culturelle.

L'enjeu de la lutte pour les « langues et cultures opprimées » est bien là ; donner pleinement leur identité, dans une perspective socialiste et autogestionnaire, à des régions qui disent non au système capitaliste et à l'Etat centralisateur français.

Il revient donc au SGEN-CFDT, qui porte les projets de la CFDT au sein des personnels de l'Education et de la Recherche, d'élaborer des revendications concrètes et de mener des actions pour développer la place de ces langues et cultures dans le système éducatif.

— Frontières des Etats actuels
- - - Limites des langues

un problème d'importance nationale

Un sondage SOFRES de juin 1978 (Le Pèlerin 6/8/1978) concernant la population française donne les pourcentages suivants :

Parlez-vous ou comprenez-vous une langue régionale ?

— Oui, tout à fait bien	21 %
— Oui, plutôt bien	14 %
— Non, pas très bien	11 %
— Non, pas du tout	52 %
Sans réponse	2 %

46 % des Français connaissent donc plus ou moins une langue dite « régionale ».

Faut-il sauvegarder l'usage de ces langues ?

— Oui	72 %
— Non	17 %
Sans opinion	11 %

Les gens favorables aux langues dites « régionales » sont une grosse majorité, sont loin de se limiter à ceux qui les connaissent, sont loin de se limiter à ceux des pays où on les parle.

A noter : chez les jeunes, pourtant plus souvent privés de la connaissance de ces langues, le pourcentage favorable monte à 78 %.

que et civilisation à l'« étude du milieu » (!). Il instaure clandestinement l'option en 4^e.

D'ailleurs, il n'applique pas, ou très mal, ses propres textes et favorise un enseignement au rabais. Une enquête du SGEN dans l'académie de Montpellier montre ce qu'il en est le plus souvent : pas d'enquête sur les besoins, pas de prise en compte dès la préparation de l'emploi du temps, retard de début des cours, cours hors de l'horaire normal, absence de cours à certains niveaux, recours aux heures supplémentaires, absence d'information, de formation des enseignants, et de moyens nouveaux pour l'option en 4^e. De son côté le ministre de l'Agriculture refuse les crédits en D', malgré la loi.

les positions du SGEN-CFDT

1.1. Considérant :
— qu'il n'y a pas de hiérarchie légitime des langues,
— que les langues et cultures opprimées sont autochtones et donc ne peuvent pas être assimilées à des langues et cultures étrangères,
— qu'on ne peut donc en aucun cas prétendre réduire leur place et leur rôle.

• ni par une vision statique, car il ne

les conventions internationales mon œil !

Tout homme a droit à la protection « contre toute discrimination », y compris linguistique ; à « la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au développement de sa personnalité » ; à « prendre part librement à la vie culturelle de la communauté ».

(Déclaration universelle des droits de l'Homme)

« Il importe de reconnaître aux membres des minorités nationales le droit d'exercer des activités éducatives qui leur soient propres, y compris la gestion d'écoles, et, selon la politique de chaque Etat en matière d'éducation, l'emploi ou l'enseignement de leur propre langue ».

(Convention internationale contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement).

s'agit pas seulement de permettre la préservation d'un acquis, mais de donner les moyens de leur vie propre et de leur libre développement ;

• ni par une vision passéiste, car il ne s'agit pas seulement de leur permettre de vivre et de se développer par le maintien ou la restauration de leur situation passée, mais de leur donner pleinement droit de cité dans tous les domaines du monde contemporain, en assumant leur modernité et y compris dans la recherche d'une culture populaire ouverte ;

• ni par une vision localiste, car il ne s'agit pas seulement de reconnaître l'enracinement, mais de reconnaître la légitimité des communautés linguistiques et culturelles, et de donner à chacun de leurs membres les moyens de participer pleinement à leur vie collective.

1.2. Nous revendiquons pour elles, dans leur aire linguistique, une égalité de droit et de fait avec le français.

1.3. Cette revendication concerne le basque, le breton, le catalan, le corse et l'occitan aussi bien que les langues niées par le pouvoir (...) et toutes les langues des TOM-TOM, ainsi que les langues des minorités d'immigrés et de migrants et les cultures afférentes à ces langues (...)

(Motion du congrès de Grenoble 1977)

« (...) Bonification de points au barème pour toute affectation... en fonction de l'appartenance au pays... Les langues régionales doivent être dotées dans leur aire linguistique d'un statut de langue nationale les mettant à égalité avec le français... »

vous avez dit « langues locales » ?

quelques informations « top-secret » sur les langues de France...

Langue	Zone linguistique	Population totale	Connaissent la langue
Allemand**	500 000 km ² sur 10 Etats (15 000 km ² en F)	92 000 000 (1 500 000 en F)	92 000 000 (1 500 000 en F)
Basque*	20 000 km ² sur 2 Etats (3 000 km ² en F)	2 700 000 (200 000 en F)	900 000 (100 000 en F)
Breton	35 000 km ²	3 600 000	1 000 000
Catalan**	70 000 km ² sur 3 Etats (3 700 km ² en F)	7 000 000 (250 000 en F)	6 000 000 (200 000 en F)
Franco-Provençal	45 000 km ² (32 000 km ² en F)	?	?
Corse*	8 700 km ²	230 000	200 000
Néerlandais**	65 000 km ² sur 3 Etats (600 km ² en F.)	19 000 000	19 000 000
Occitan*	200 000 km ² sur 3 Etats (3 000 km ² en Italie et 800 en Espagne)	13 000 000 (200 000 en It. et 15 000 en E.)	plusieurs millions (200 000 en It. et 15 000 en Esp.)

* Ont été langues officielles d'Etats indépendants

** sont langues officielles d'Etats indépendants

NB Il n'est pas tenu compte des diasporas, parfois plus importantes que la population vivant au pays. Le breton est actuellement parlé dans la partie ouest de la Bretagne.



sa langue, à l'école maternelle ; enseigner à l'école élémentaire ces langues à raison de trois heures par semaine (à l'exemple de l'Alsace et du Pays basque) ; les enseigner dans le premier cycle dès la sixième (comme en Bretagne), exiger des chefs d'établissement l'information des élèves et des familles sur l'option en 4^e, l'enquête sur les besoins pour l'option au bac dès la 2^e, des conditions normales pour la prévision des cours et la place des heures (la section Henri IV à Béziers a obtenu l'inclusion des heures dans le service ; les lycéens du technique à Narbonne en grève le 29 mars ont mis trois heures d'occitan dans leur plate-forme). Toutes actions à mener avec les parents et les lycéens...

• Il s'agit aussi d'articuler la promotion de ces langues avec les problèmes de carte scolaire : dégroupement



Ouverture dans un premier temps de classes maternelles avec enseignement dans la langue régionale partout où le nombre des élèves concernés le rend nécessaire. »

(Plate-forme revendicative de février 1978)

quelques actions immédiates à mener

• Il s'agit d'abord de se battre pour que ces langues soient effectivement (et correctement) enseignées, et sur l'ensemble du territoire français : soutenir les enseignants volontaires ; obtenir, comme le prévoient les textes, l'inclusion de cet enseignement dans leur service ; exiger une formation effective (initiale et continue) pour les enseignants ; assurer chaque fois que possible l'accueil de l'enfant dans

quelques livres de base

« La renaissance des cultures régionales en Europe », R. Petrella (Entente)
« Linguistique et colonialisme », J.L. Calvet (Payot)
« Fausse ou l'éducation alsacienne », P. Mauge (Presses d'Europe)
« Les Basques », J. Allières (QSJ ?, PUF)
« Histoire du Pays Basque », J.L. Davant (Goistiri Bayonne)
« Comment peut-on être breton ? », Morvan-Lebesque (Seuil)
« La langue bretonne face à ses oppresseurs », J. Gwegen (Nature et Bretagne, 38, rue Jeanne-d'Arc, 29000 Quimper)
« Le problème national catalan », J. Rossinyol (Mouton)
(Pour le catalan : « Omnium Cultural », Palau Dalmasas, Montcada 20, E. Barcelona 3)
« Corse », D. Antoni (Marabout-Flash Actualité)
« Main basse sur une île », FRC (Martineau)
« La Flandre française de langue flamande », E. Coornaert (éd. Ouvrières) (renseignements : « Cercle Michel de Swaen », BP 9, 59240 Dunkerque-Malo)
« L'Occitanie », JP Baldit (Marabout-Flash Actualité)
« La Langue Occitane », P. Bec (QSJ ? PUF) (Livres et disques occitans : IEO, LAURENS, 34480 Magalès)
Franco-Provençal : « Centre culturel de Savoie », Maison La Bathie, 73200 Albertville.

« Enseigner en Bretagne, enseigner la Bretagne » ; « Enseigner en Alsace, enseigner l'Alsace », etc.).

• Pour que ces problèmes soient mieux pris en charge par l'ensemble du syndicat, il faut constituer ou étoffer des commissions académiques LCO en relation d'une part avec les structures départementales ou académiques et d'autre part avec la commission nationale LCO.

dossier réalisé par la Commission nationale « langues et cultures opprimées ».

des langues, un point c'est tout

Un exemple : le catalan. Il est langue « régionale » pour le gouvernement français (qui le voudrait même langue « locale » !), langue officielle en Andorre, langue nationale en Espagne.

Des sections du SGEN ont déjà publié des documents de conscientisation (fiches pour l'oc et le catalan ;

tech sup

toujours le redéploiement

LES personnels non enseignants et enseignants de l'université du Maine, au Mans, réunis en intersyndicale le 8 mars 1979, ont discuté des problèmes auxquels sont confrontées les universités dans le cadre de la politique gouvernementale de redéploiement de l'enseignement supérieur dans lequel s'inscrivent les difficultés du personnel.

Depuis la rentrée 1978-79, le président de l'université veut une nouvelle répartition du personnel non-enseignant. Cette volonté de redéploiement s'exprime clairement. Début novembre, c'était une enquête sur la répartition des tâches du personnel administratif à remplir par celui-ci.

L'intersyndicale du personnel non-enseignant et l'AG refusant cette enquête, le président de l'université l'annulait.

suppressions de postes

Début janvier, sous la responsabilité du président de l'université, un groupe de travail pour le redéploiement du personnel ATOS (1) était mis en place, composé de deux enseignants par UER. Début février, ce groupe de travail décidait à l'unanimité de demander la mise en place d'une « commission administrative d'enquête » ayant comme objectif « de procéder sur place à une enquête précise concernant les tâches accomplies par le personnel administratif, technique, ouvrier et de service (...) Les résultats de l'enquête seront soumis au groupe de travail d'ici trois mois environ, afin que des propositions concrètes puissent être présentées au conseil de l'université et les décisions prises avant la fin de la présente année universitaire ».

Depuis la rentrée, il y a suppression de postes de non-enseignants : un poste et demi en UER de sciences, alors qu'au début de l'année univer-

-flash

• Paris

le SGEN-CFDT et les MA au rectorat

Le 25 avril, à l'initiative de la section académique du SGEN-CFDT et du comité des non-titulaires, une manifestation s'est déroulée devant le rectorat de Paris. Une centaine de manifestants ont bloqué les issues du rectorat pendant tout l'après-midi sans obtenir l'audience réclamée au recteur. Les revendications : pas de licenciements, garantie d'emploi et affectation dès la mi-juin, réemploi dans la spécialité sur poste complet dans des conditions acceptables, exigence de paiement dès septembre, titularisation immédiate. Le SGEN-CFDT appelle tous les

sitaires, la promesse verbale avait été faite au doyen de la faculté des lettres de la création d'ici janvier d'un poste pour assurer le secrétariat de langue et d'un demi-poste pour le secrétariat de psychologie. Seul un demi-poste a été créé en lettres.

A l'occasion de différentes délégations auprès du président les réponses ont été les suivantes : « Nous sommes limités par le budget, il nous faut faire des sacrifices. Les collectivités locales aspirent à limiter la subvention accordée à l'université du Mans. Alors, nous essayons aujourd'hui de faire intégrer par le ministère les personnels sur budget propre intégrables, c'est-à-dire environ onze sur vingt-six et la suppression des quatorze autres sans licenciement — pour montrer notre bonne volonté — mais par départ en retraite ou départ volontaire. »

Sous ce vocabulaire de redéploiement du personnel, il apparaît donc clairement que l'enquête a pour but de justifier, compte tenu de la suppression des quatorze postes sur budget propre, un redéploiement du personnel ATOS.

Le personnel de l'université n'est pas décidé à se laisser payer de mots. Au cours d'une AG, il a décidé de refuser, à nouveau, de répondre à cette enquête qui n'est destinée qu'à répartir la pénurie, et demande son annulation ; la satisfaction des besoins en personnel ATOS des différents services ne saurait se faire par mutation autoritaire. Les vingt-six postes sur budget propre doivent être préservés et maintenus, en attendant que le ministère les prenne en charge.

Une grève intercatégorielle ATOS-enseignants qui a duré une semaine a bien montré la détermination des personnels de parvenir à leurs fins.

Une délégation intersyndicale a été reçue par le président de la collectivité urbaine du Mans, qui a confirmé

qu'il ne pouvait plus continuer à assurer le paiement des vingt-six postes que l'Etat devrait prendre en charge.

Pour conclure :

Reçue le 10 avril au ministère, une délégation des tech-sup s'est entendu confirmer le refus d'intégrer huit agents payés sur le budget des collectivités locales ou des associations, celles-ci croyant (bien naïvement d'ailleurs) que l'Etat se laisserait fléchir.

vers des actions très fermes

Si nous sommes décidés à maintenir l'emploi, il faudra que partout se développent des actions très fermes, menées dans l'unité intersyndicale et intercatégorielle comme cela est le cas au Mans, faute de quoi licenciements et pertes d'emploi en fin de contrat vont se multiplier dans nos établissements. La pente est de plus en plus glissante !...

(1) Agents, techniciens, ouvriers, services.

revalorisation des professions manuelles

Nous apprenons que le ministère vient d'adresser aux établissements la liste des dossiers retenus par la commission des experts en leur demandant de faire un classement de ces dossiers avant que ne se réunissent les CAPN (commissions administratives paritaires nationales).

Ceci est inacceptable car les CAP doivent discuter non pas des dossiers retenus mais du calendrier permettant le reclassement des personnels. Nous demandons à toutes les sections locales d'agir en ce sens auprès de leur administration et de veiller à ce que les dossiers non retenus par la commission des experts soient eux aussi adressés aux CAP.

MA

urgent d'agir

P LUSIEURS milliers de maîtres auxiliaires seront licenciés à la prochaine rentrée scolaire : le nombre d'emplois de surnuméraires tombe de 7 500 à 3 900 ; la quasi totalité des postes de second degré,



implantés ou non, seront occupés par des titulaires. Au total 7 000 à 8 000 MA employés à service continu en 1978/79 seront chômeurs en septembre 1979 si l'action syndicale n'oblige pas le pouvoir à infléchir sa politique. La tactique du ministre : faire silence, liquider sans bruit. La nôtre : faire éclater aux yeux de l'opinion ce qui se prépare, obliger le ministère à réemployer tous les MA, à réouvrir et à étendre les mesures de titularisation dans le corps des AE (1).

Des milliers de MA licenciés, c'est également une diminution du nombre total d'enseignants, donc des effectifs alourdis, des cours non assurés, des possibilités de remplacement réduites, des difficultés supplémentaires pour la prise de congés ; c'est une aggravation des conditions d'enseignement et de travail de tous, un pas supplémentaire vers l'auxiliarisation des titulaires.

• sport

détecter les champions

Après la création des contrats olympiques, un nouveau plan de détection des champions pour la France vient de voir le jour : « ... Il s'agit donc d'étalonner les capacités du plus grand nombre pour détecter les meilleurs » (R. Bobin). Plus question de développer une pratique sportive pour le plus grand nombre, on risquerait « ... d'engager vers le sport de haut niveau des athlètes qui n'en ont pas les moyens... ». Il suffit de bien juger. Pour cela une nouvelle méthode, scientifique, infaillible : des tests, sous forme de jeux bien sûr ! puisqu'ils s'adressent aux jeunes de

personnels de l'Education, titulaires et non-titulaires, à rejoindre et intensifier la lutte.

• Orléans

le Loiret en grève

Sur le thème « Vivre et travailler en Orléannais » la CFDT et la CGT appelaient le 26 avril à la grève et à la manifestation dans le département du Loiret. La FEN, sollicitée, avait d'abord donné son accord puis s'était retirée (sans explication). Parmi les revendications prioritaires, la création d'emplois dans la Fonction publique, et notamment dans l'Education nationale, pour réduire les effectifs des classes à 25 élèves, garantir l'emploi des auxiliaires, maintenir les écoles rurales, créer des maternelles.

La grève a été largement suivie, plus de 50 %, notamment dans les collèges et les lycées où le SNES, le SNEP et parfois le SNI ont participé à l'action. Manifestation à Orléans avec 3 500 participants, une des plus importantes depuis Mai-68.

L'action va se poursuivre dans l'académie d'Orléans-Tours où le SGEN-CFDT organise manifestations et marches pour la défense de l'emploi.

• Bourgoin

rationalisation des moyens ?

1 200 élèves, 12 heures d'ouverture par semaine de la bibliothèque, 12 000 livres, des enseignants qui ne se résignent pas à abandonner la bibliothèque « à la critique rongeuse des sou-

ris », des élèves, des parents, une administration locale qui expriment leur soutien : un calme scandale est en train de s'installer au lycée de Bourgoin (Isère).

Il faut ajouter la situation d'un MA qui n'assure que 3 heures d'enseignement dans l'établissement mais complète son service par un demi-poste de surveillant à 40 km de là, tout en étant domicilié dans un troisième lieu, distant des deux premiers de 30 km.

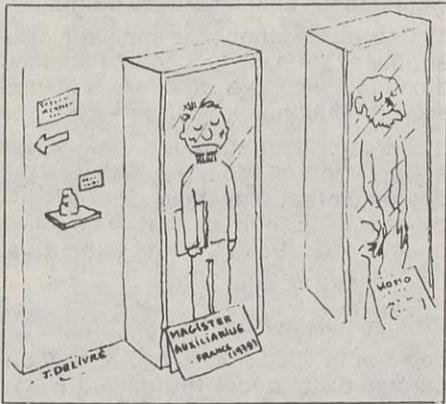
Par ailleurs, depuis janvier 1979, des enseignants laissent leurs cours et leurs élèves non pour assurer le fonctionnement de la bibliothèque mais pour souligner les carences de l'administration. Résultats ? Ces enseignants sont déclarés « grévistes » par l'administration alors qu'ils assurent l'équivalent de leur service et parfois davantage à animer la bibliothèque.

supérieur

les acquis des luttes des vacataires

Aussi le SGEN organise-t-il entre le 10 et le 19 mai, à l'initiative des sections, des départements et des académies, une série d'actions de grèves, de manifestations, d'occupations des lieux publics (établissement, administration, services,...) pour alerter l'opinion et les élus et faire pression sur le pouvoir.

Ce gouvernement qui prétend lutter contre le chômage des jeunes s'apprête à en licencier plusieurs milliers et à porter ainsi atteinte au potentiel de formation de l'EN. Seuls



le nombre et la vigueur de ces actions décentralisées mais cadrées dans le temps créeront le rapport de force national susceptible de faire plier le ministre.

Yves DALMAU

(1) Les procédures de titularisation des MA dans le corps des AE sont « provisoirement » suspendues.



AUX environs de 1972 le problème des vacataires commence à être pris en charge par le SGEN ; le SNESup suivra quelques années plus tard. Les premiers résultats sont obtenus à Vincennes : l'occupation du secrétariat d'Etat aux Universités en décembre 1975 permet d'obtenir les heures complémentaires nécessaires pour payer les vacataires à temps plein de Paris VIII, environ 2000 F par mois pour un service d'assistant. En juin 1975 le SGEN se bat longuement contre l'idée d'une négociation laissant de côté les vacataires ; il n'accepte de signer l'accord Soisson que parce que les autres organisations s'engagent à faire du problème des vacataires une priorité par la suite.

Les vacataires profitent de ce mouvement de 1975 pour se donner leur organisation, COCONEVES à l'époque, maintenant ANEVES. Actuellement la « bande des quatre » de l'enseignement supérieur : SGEN, SNESup, ANEVES (Association nationale des enseignants vacataires de l'enseignement supérieur), ANASEJEP (Association des assistants en droit et sciences éco) est devenue l'interlocuteur syndical obligé du ministère.

En 1976, c'est contre la circulaire Farge-Salomon qui les licencierait en quatre ans que les vacataires, toujours soutenus énergiquement par le SGEN, vont se battre ; leur participation au mouvement étudiant et enseignant contre la réforme du deuxième cycle se fait sur cette base ; en juin 1976 un téléx ministériel repoussera d'un an l'application de cette circulaire, opération renouvelée par des consignes orales l'année suivante. Sur requête du SGEN, la circulaire Farge-Salomon sera déclarée illégale par le conseil d'Etat en mars 1978 avant d'avoir jamais été appliquée.

Aussitôt après sa victoire électorale, un amendement à la « loi sur le service fait » est déposé au Sénat par la commission des affaires culturelles ; il vise à la liquidation immédiate des vacataires à temps plein. Alors que tout le monde est encore en train de pleurnicher sur la défaite de la gauche cinq vacataires membres de l'ANEVES, entreprennent une grève de la faim à Jussieu en plein mois de juin. Une masse importante de vacataires se mobilise nuit et jour autour de cette grève de la faim ; le rectorat expédie tous les soirs une centaine de vigiles pour évacuer les grévistes de la faim qui se réinstallent à Jussieu tous les matins après une nuit à Vincennes. Les partis de gauche, complices actifs ou passifs de l'amendement au Sénat, prennent fait et cause pour les

vacataires à la Chambre ; les partis de droite sont eux-mêmes ébranlés ; l'amendement ne sera voté que sur engagement du gouvernement de ne pas licencier les vacataires : le décret du 20 septembre les maintient pour cinq ans en place.

A partir de février 1979, grève de la faim de trois vacataires pendant un mois à Tours, soutenue par des actions importantes du SGEN et de l'union locale CFDT, puis grève de la faim de Chantal Forestal, secrétaire générale de l'ANEVES, pendant un mois à Paris III-Censier. Cette fois il ne s'agit plus de défensive. Les vacataires obtiennent que tous les postes d'assistants libérés (ou créés) leur soient réservés, à Tours comme à Paris III ; à Tours un contrat local sur fonds propre leur garantit l'alignement sur le salaire des assistants jusqu'à intégration (cette dernière disposition a été remise en cause, semble-t-il provisoirement, par le conseil d'université lors du vote du budget peu avant les vacances de Pâques). A Marseille, le SGEN, le SNESup, l'ANEVES et la CGT bloquent pendant quarante minutes le départ du Mistral. A Paris les universités de Paris III-Censier et de Paris I-Saint-Charles sont occupées pendant plusieurs jours. Le 20 mars occupation d'un bureau du ministère par sept vacataires, avec manifestation de sept cents personnes en bas... De nombreuses autres actions ont lieu simultanément à Paris et en province. Après l'occupation du 20

mars, le ministère qui refusait depuis deux mois toute discussion sur le problème des vacataires amorce une négociation (entrevue du 26 mars avec Salomon) avec l'ANEVES, le SGEN et le SNE-Sup. Le financement par le ministère d'un alignement du salaire des vacataires sur les assistants n'est plus exclu si les universités montrent qu'elles ne peuvent pas opérer cet alignement sur leurs fonds propres.

Il est clair que ces actions des vacataires se déroulent sur des mots d'ordre et selon des modalités depuis longtemps préconisées par le SGEN ; elles ont son appui total. De plus elles convergent avec nos mots d'ordre de refus du service lourd pour les assistants, mots d'ordre qui vont devenir le cœur de la lutte sur les assistants à présent.

Comme le concluait la section d'Aix-Marseille du SGEN après le blocage du Mistral : « Il est clair aujourd'hui, sur des problèmes de ce type, que c'est en terme d'emploi qu'il faut parler. Il faut se tourner simultanément vers les universités et vers le ministère, étant bien entendu que les universités ne peuvent tout faire. La stratégie du SGEN est de mener la pression des deux côtés : les universitaires se sont si longtemps contentés de protestations platoniques qu'une véritable pression ne se fera sentir que s'ils se sentent concernés... dans toutes les UER. »

à Marseille les manifestations bloquent le Mistral.



8 à 13 ans. Une fois le futur champion détecté, il faudra « faire lever la pâte ».

On parle de détection - d'étalement des capacités - de concurrence féroce - de science - de plan de carrière - mais d'enfant, point ! ça n'est sans doute pas le problème...

• Maroc

coopération-collaboration

Pour avoir voulu sortir de son lycée assiégé par les forces de « l'ordre », André Vastel, membre du BN de l'AGEN (SGEN Maroc), est suspendu de ses fonctions depuis le 10 avril. Qu'on intimide les enseignants, qu'on les menace, qu'on radie

des cadres des collègues grévistes, qu'on emprisonne les syndicalistes, qu'on matraque à mort les uns et les autres à l'intérieur même des établissements, les enseignants français doivent être là... au nom de l'obligation de réserve ! Alors que les textes en vigueur permettent aux coopérants de « s'abstenir d'entrer en cours si les conditions élémentaires de sécurité ne leur paraissent pas remplies ».

La coopération franco-marocaine que le ministre des Affaires étrangères en voyage au Maroc a qualifiée de franche et loyale ne serait-elle qu'une collaboration de classe entre les pouvoirs en place et faudrait-il attendre la mort d'un de nos collègues pour que les autorités françaises demandent le respect de la convention et réclament la garantie de la sécurité des coopérants ?

INFIRMIERES : UN VOTE, UN CHOIX

Elections aux CAP nationales et académiques pour les corps des infirmiers et infirmières des établissements publics d'enseignement.

Votez et faites voter...

Voter et faire voter SGEN-CFDT, c'est choisir un syndicalisme confédéré, un syndicat général, un style de défense efficace et sans compromission.

C'est vouloir élire des candidats qui ont le juste souci d'améliorer les conditions de travail, les carrières et les possibilités de promotion de leur catégorie mais encore celui d'harmoniser ces revendications avec celles des autres catégories de personnels de l'Etat et en particulier de l'Education nationale.

LISTE PRESENTÉE PAR LE SGEN

Flesch Agnès, Cité technique, 68025 Colmar.

Beloscar Michèle, Lycée Victor Duruy, 65200 Bagnères-de-Bigorre.

Ropars Janie-Denise, Service universitaire de médecine préventive, 44000 Nantes.

Praud Evelyne, Lycée Carnot, 75017 Paris.

Rouyer Geneviève, Lycée François Bazin, 08000 Charleville-Mézières.

Gares-Fontaine A.-M., LEP 1, 94500 Champigny.

Muller Geneviève, LEP de l'automobile et du transport, 59760 Grande Synthe.

Roumiéu Charlette, LEP, 81200 Mazamet.

second degré et LEP

dates des CAPN

mutations

histoire-géographie	du 8 au 10 mai
italien, russe, portugais	9 mai
sciences naturelles	9 et 10 mai
PEG de CET	11 mai
sciences physiques	14 et 15 mai
mouvement des CE	15 mai
sciences et techniques économiques	16 mai
musique	16 mai
espagnol	17 mai
TME	17 mai
PEPP-PTCT	17 mai
dessin	21 mai
lettres classiques	du 21 au 25 mai
mathématiques	du 22 au 25 mai
CMI-PTA	28 et 29 mai
anglais	du 28 au 30 mai
allemand	30 et 31 mai
professeurs d'ENNA	30 mai
mouvement des AE	1 ^{er} juin
lettres modernes	5 au 8 juin

1^{ères} affectations

sciences naturelles	5 et 6 juin
TME	7 juin
espagnol	8 juin
PEPT	11 juin
philosophie	11 et 12 juin
musique	13 juin
sciences économiques et sociales	13 juin
sciences et techniques économiques	14 juin
russe, italien, portugais	14 juin
histoire	14 juin
géographie	15 juin
titularisation des AE	15 juin
PEG de CET	15 juin
CPE + liste d'aptitude	15 juin
CE + liste d'aptitude	19 juin
lettres classiques	du 19 au 22 juin
PEPP-PTCT	20 juin
sciences physiques	20 et 21 juin
dessin	21 juin
allemand	21 et 22 juin
mathématiques	du 25 au 27 juin
anglais	du 27 au 29 juin
lettres modernes	du 2 au 5 juillet
CMI-PTA	5 et 6 juillet
mutations et 1 ^{ères} nominations des IET	20 juin

professeurs de collèges d'enseignement technique

barème de mutation 1979/80

I Stabilité dans le poste

• 2 points par année de service dans le poste actuel pour chacune des 4 premières années, + 5 points par année de service dans le poste actuel à partir de la 5^e année.

• Cas particuliers : en ce qui concerne les
— mutations ou réintégrations à titre provisoire,
— disponibilités,
— détachements,
— mises à la disposition de l'enseignement supérieur : se reporter au barème 2^e degré (SU n° 760, p. 11).

II Valeur professionnelle

NP sur 60 X 1/2 0 à 30 points
Bonification forfaitaire pour les agents non notés : 10 points.

III Ancienneté de service

2 points pour le 1^{er} et le 2^e échelon ;
2 points par échelon supplémentaire.

IV Situation de famille

Se reporter au barème 2^e degré (SU n° 760, p. 11).

V Postes doubles avec les bureaux

DPE 1 - DPE 5 - DPE 6 - DPE 7 - DPE 8.

Chaque enseignant aura une bonification de 10 points qui sera maintenue ; en cas de poste double depuis un an seulement cette bonification ne sera pas accordée.

VI Rapprochement de conjoints

a) Bonification de 10 points
b) Majoration de 3 points pour la 1^{re} année de séparation et de 5 points par année de séparation supplémentaire. Limitation à 60 points.

c) Ces bonifications ne peuvent être attribuées que si le conjoint justifie d'une installation à caractère définitif, soit professionnelle, soit privée.

d) Lorsque le professeur a été muté à titre rectoral pour rapprochement de conjoints, il bénéficie de la bonification, mais non de la majoration pour séparation correspondant à l'année scolaire en cours.

VII Cas particuliers

Les points 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 du barème du 2^e degré (SU n° 760, p. 11) s'appliquent aux enseignants de LEP.

un guide pour la recherche du premier emploi



«GUIDE CFDT
DES JEUNES DIPLOMÉS»

un numéro spécial de «cadres cfdt»,
la revue de l'union confédérale
des ingénieurs et cadres cfdt

HUIT CHAPITRES, HUIT QUESTIONS

1. où trouver des emplois ?
2. quelle est votre qualification ?
3. comment chercher un emploi ?
4. comment comprendre son contrat de travail ?
5. comment négocier son salaire et comprendre son bulletin de paie ?
6. carrière et mobilité : comment vivre les premières années de travail ?
7. sans emploi : quelles démarches et quels droits ?
8. pourquoi le syndicalisme ?

90 pages illustrées, des dizaines de tableaux, graphiques, adresses et textes réglementaires, des conseils pour prospecter le marché du travail et en déjouer les pièges.

Prix étudiant: l'exemplaire 10 F, les 5 exemplaires 25 F, réduction par quantité.
Renseignez-vous à «cadres cfdt» 26 rue de Montholon 75439 Paris cedex 09, tél 247 75 55

actions et luttes

lycée de Gien

quand vient l'inspecteur

Décembre 1978 : un inspecteur pédagogique général d'histoire-géographie vient au lycée de Gien pour inspecter quatre enseignants dont un du SGEN, Michel Sani et un du SNES, Jean-Laurent Estienne. La section SGEN lui présente ses revendications à propos de l'inspection. L'IPG les refuse. Les participants au mouvement

se mettent en grève, couverts par un préavis de grève daté du 2 décembre 1978.

9 janvier 1979 : lettre du directeur des personnels au ministère à M. Sani et J.-L. Estienne exigeant qu'ils se soumettent à l'inspection et considérant leur action de grève comme un refus d'inspection justiciable d'une sanction disciplinaire.

Réponse du SGEN : il y a eu une grève légale qui ne peut être assimilée à un refus d'inspection.

20 mars : le recteur envoie une lettre à Sani et Estienne les informant que leur réponse n'est pas une « acceptation normale de l'inspection » et qu'en conséquence une procédure disciplinaire est engagée contre eux. Ils doivent prendre connaissance de leur dossier le 23 mars au rectorat.

23 mars : la section SGEN-CFDT du lycée de Gien décide une grève de protestation. Une pétition signée par 41 professeurs est portée au rectorat : ils exigent l'arrêt immédiat de la procédure disciplinaire et la reconnaissance de l'action engagée en décembre comme un fait de grève.

6 avril : grève des enseignants du lycée de Gien suivie par 65% des

personnels pour les motifs énoncés ci-dessus.

26 avril : suite à l'ouverture d'une procédure disciplinaire contre deux autres enseignants du lycée (pour les mêmes motifs), les personnels se mobilisent et font grève à l'appel du SGEN-CFDT et des syndicats de la FEN.

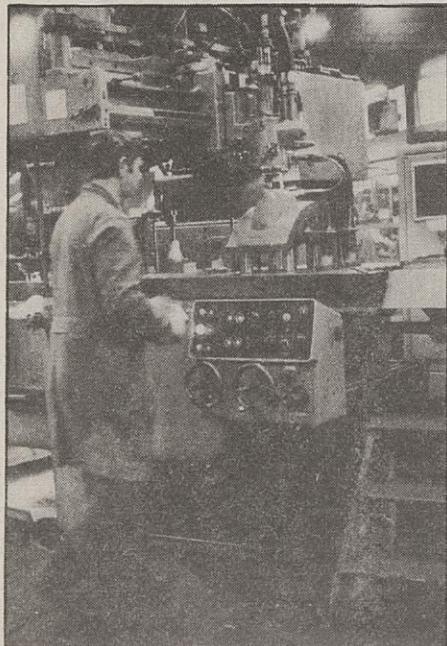
Que risque-t-il d'arriver à nos quatre collègues ?

Ou bien le ministre décide de les « blâmer ». C'est la sanction minimum et il la prend seul. Ou bien leur cas est traité par une commission administrative paritaire nationale siégeant en conseil de discipline. Dans ce cas, les sanctions peuvent être plus lourdes. Ou bien les protestations et manifestations de solidarité font cesser l'action disciplinaire engagée... □

les relations enseignement-industrie

les dessous de l'enseignement des automatismes

L'enseignement technologique évolue en même temps que les techniques employées dans l'industrie. L'emploi des élèves à leur sortie en dépend étroitement. Les accusations de retard de l'enseignement sur le travail industriel ne visent qu'un but : ne pas reconnaître la qualification des élèves. Par ailleurs l'industrie sait très bien dicter à l'éducation les formations qu'elle désire.



MAIS, si l'on entre dans le détail, cette adaptation de l'enseignement aux techniques industrielles se révèle dans les faits très complexe. Il existe des cas de liaisons directes enseignement-industrie, surtout lorsque les applications industrielles suivent immédiatement la recherche. Ce qui se passe actuellement dans le domaine des automatismes va servir ici d'exemple concret pour un inventaire qui reste à faire dans d'autres domaines : informatique, techniques de gestion...

Les enjeux sont importants : pour les élèves, leur capacité de maîtriser les techniques et leur évolution conditionne en bout de chaîne leur emploi.

l'évolution technologique

Les automatismes comprennent un ensemble de techniques qui s'appliquent à tous les domaines industriels, depuis l'embouteillage jusqu'au tirage des wagons en passant par l'usinage des moteurs sur chaîne transfert ou au montage. Les techniques les plus employées aujourd'hui sont, mis à part l'automatisme mécanique (par cames, renvois... au domaine limité), le pneumatique (utilisant l'air comprimé), l'électrique (utilisant des relais...) et l'électronique (micro-processeurs...). Etant donné le marché très important, la recherche a fait faire des progrès très rapides aux technologies et ce dans toutes les directions. Certaines comme les micro-processeurs ou le fluide (employé dans les vaisseaux spatiaux) sont quasi sous monopole américain ; en France, les fabricants ont investi beaucoup dans le pneumatique, l'électrique.

Ainsi entreprises et pays s'affrontent-ils durement ; certaines entreprises,

voire des industries y jouent leur avenir ; l'implantation sur le terrain de l'enseignement n'est évidemment pas négligeable (1) comme acheteur de matériel d'une part, mais aussi parce que la (ou les) technique (s) qui sont ou seront enseignées sont aussi celles qui s'implanteront dans l'industrie. A l'inverse, s'il y a échec, si l'enseignement fait un « mauvais choix », ce sont les élèves qui risquent d'en subir le contre-coup, l'industrie cherchera ailleurs sa main-d'œuvre.

Problème que l'on peut reprendre dans les mêmes termes au niveau régional : si le lycée technique ou le LEP enseigne seulement les techniques utilisées par l'(ou les) entreprise (s) voisine (s), les élèves contraints à l'exil seront-ils en bonne position sur le marché du travail ailleurs, où ces techniques sont moins employées ?

un petit historique de l'enseignement des automatismes

Au début des années 1970, les automatismes ont été introduits dans les programmes des lycées techniques (sections F1, F2, F3) puis dans les LEP pour les élèves préparant les BEP. Cet enseignement présente la caractéristique d'être d'abord très théorisé : les problèmes posés se résolvent selon un modèle quasi-mathématique, coupé de la réalité industrielle à cause de ce modèle ; mais en même temps, comme l'enseignement ne se fait qu'en laboratoire, sans application sur des machines, les problèmes réels n'apparaissent pas. En revanche, si les méthodes enseignées n'ont que peu pénétré l'industrie, l'Education nationale, en introduisant certains

concepts simplificateurs, hérités de la logique, a aidé au développement de la technique dans l'industrie. Pour ne pas sombrer dans l'unanimité, il faut quand même souligner que l'élaboration de cet enseignement a au départ été surtout le fait de l'inspection générale et de quelques chefs de travaux.

Des professeurs, de toutes formations d'origine (fabrications mécaniques, électronique...) se sont alors formés, le plus souvent individuellement, à cet enseignement ; ils y gagnaient un certain prestige (enseignement en laboratoire), un intérêt certain des élèves pour cet enseignement qui s'apparente par certains côtés à un jeu (2).

l'évolution récente de l'enseignement

Les automatismes sortent peu à peu du laboratoire, des machines de l'atelier sont automatisées... un fabricant fait ses choux gras avec une machine automatisable typiquement conçue pour l'enseignement. L'inspection organise quelques séminaires entièrement préparés par des professeurs pour que les lycées qui s'en sont équipés puissent mettre en marche leur machine ; on y invite comme à l'accoutumée un professeur de chaque établissement chargé de donner la bonne parole aux autres. Cette « sortie » limitée du laboratoire permet de découvrir les limites de l'enseignement tel qu'il était pratiqué.

Là dessus arrivent les oukases de l'inspection générale : « votre enseignement est périmé »... Nouveaux séminaires (certains d'une journée !).

Ils mettent en évidence la pression de l'industrie et l'incompétence de la plupart des inspecteurs. Résultat : nouvelles inquiétudes chez les professeurs concernés. La méthode ultime de pression adoptée est sans discussion possible : les prochaines épreuves du bac devront être décrites par la nouvelle norme : le GRAFCET.

Cela vaut-il la peine de dire qu'aucun programme nouveau n'a été élaboré ? Que l'inspection générale en est seulement au stade des instructions encore très floues ?

Dans les établissements, on constate le contrecoup de cette incertitude, en particulier quant au choix de la technique à enseigner, qui suppose un rééquipement quasi-complet du lycée.

Là-dessus vient se greffer une tendance constante de l'enseignement technique : la course aux techniques de pointe, qui fait des ravages dans ce domaine plus qu'ailleurs et qui, en l'occurrence, favorise les technologies américaines (électroniques). On a vu par exemple, il y a quelques années, un engouement instantané des Etats-Unis et de l'Europe pour la technique fluide ; pratiquement tous les lycées techniques possèdent du matériel employant cette

technique... aujourd'hui quasi disparue... l'industrie ayant rapidement découvert les limites et inconvénients quasi-insurmontables de cette technologie. Un IPR va jusqu'à écrire : « D'ici quelques années nous n'aurons plus accès à la partie automate (voir le développement de la micro-électronique...) ». Là aussi la puissance du développement de l'informatique risque de peser lourd y compris sur les choix qui seront faits dans l'enseignement.

les revendications syndicales

Soyons clairs. Nous ne demandons pas que tout soit remis en ordre par un programme strict qui viendrait encore une fois d'en haut. Les commissions professionnelles consultatives (CPC) — dans lesquelles le SGEN et la CFDT siègent — doivent être saisies. Ce ne sont pas les « conseils » de l'inspection ni les bénéfices escomptés en taxe d'apprentissage ni les fournisseurs qui doivent dicter l'enseignement donné. Il est clair que face à la multitude des choix possibles, un enseignement correct intégrant toutes les données du problème ne peut avoir lieu que si les professeurs ont en main tous les éléments techniques mais aussi économiques, industriels... Un nouvel enseignement des automatismes doit être élaboré à partir des données formulées par les professeurs, confrontées à celles de l'industrie. Ce rapprochement de la réalité industrielle est cependant à manier avec prudence : enseignée telle quelle, celle-ci risque de devenir un modèle idéalisé dont l'enseignement ne serait qu'un décalque. La formation nécessite des détours, des étapes et surtout un recul, intégrant en particulier les données économiques et humaines : conséquences des automatismes sur les conditions de travail, sur l'emploi..., enjeux commerciaux... Il y a un danger certain à sacraliser la réalité industrielle aux yeux des élèves.

Dans l'immédiat, notre tâche syndicale est d'obtenir une véritable formation continue et non une simple mise à jour des connaissances ; le risque est que, encore une fois, l'enseignement se limite à des recettes valables pour quelques années. □

Christian DUSSABLE

(1) A remarquer que la France semble être le seul pays où il y a un enseignement systématique des automatismes.

(2) Il existe d'ailleurs un jouet de type « Léo » utilisant des éléments d'automatismes ; les trains électriques sont utilisés par des professeurs dans leur enseignement.

publicité

ENSEIGNANTS

vosre profession est fatigante !
conservez ou retrouvez
SANTÉ, DYNAMISME,
JOIE DE VIVRE
avec le

POLLEN
et la GELEE ROYALE

envoyez carte visite ou bande
abonnement SU pour recevoir
sans engagement documentation
et TARIF SPECIAL ENSEIGNANTS
à

ABEILLE-SANTE
52, rue Curie, 59540 CAUDRY

la trente-cinquième heure

La campagne pour la réduction de la durée du travail qui se développe en ce moment illustre à la fois la nécessité et la difficulté d'une telle action au niveau européen. La table ronde organisée par la CFDT le 28 mars avec plusieurs confédérations de pays voisins et la Confédération européenne des syndicats (CES) le montre bien.

Cette campagne s'appuie à la fois sur la constatation du chômage massif et sur celle du caractère inacceptable des conditions de travail et de vie de la classe ouvrière. Au chômage il faut ajouter en effet le développement massif du travail posté, qui affecte selon les pays entre 7 et 12% des femmes, et 16 et 22% des hommes, les cadences, et l'accroissement des temps liés au travail, notamment les temps de transport. Il faut ajouter les diverses politiques des salaires, qui tendent toutes à en justifier un accroissement qui ne suit pas la hausse des prix. Bref, la volonté du capitalisme, sous le prétexte de crise, de maintenir ou de rétablir les taux de profit, en consacrant à cela les gains de productivité, en redéployant les investissements, en sacrifiant s'il le faut des régions entières. La situation est différente, certes, d'un pays à l'autre, mais — même si les statistiques sont difficilement comparables et si les astuces pour les présenter peuvent être diverses — un examen rapide du tableau ci-dessus montre qu'il n'y a pas de corrélation à sens unique entre durée du travail, par semaine ou par an, coût horaire de ce travail, et intensité du chômage.

C'est dans ce contexte qu'il faut situer la campagne pour la réduction de la durée du travail :

— **travailler moins pour travailler tous** : la perspective des 35 heures n'est pas immédiate, et il faudra d'abord dans certains pays en revenir aux 40 heures. Mais les ouvriers belges sont déjà à 38, les employés de magasins à 36. Il n'y a d'ailleurs pas que le cadre hebdomadaire : les objectifs définis par la CES portent également sur les six semaines de congés payés, la possibilité de la retraite à 60 ans, l'obligation scolaire

jusqu'à seize ans. Sur tous ces points, nous sommes encore loin du compte. Pensons par exemple à la loi Royer, qui permet la mise au travail à 14 ans ;

— **travailler moins pour vivre mieux** : l'évolution des conditions de travail — travail de nuit, travail posté, parcellisation, informatisation... — s'accompagne d'une attitude nouvelle vis-à-vis du travail. On prend de plus en plus conscience de ce qui était perçu depuis la fin du siècle dernier, le temps d'être soi-même, chez soi, dans sa famille, dans la cité. « Ne pas perdre sa vie à la gagner », disait une affiche CFDT il y a quelque temps.

Entre ces deux revendications — solidaires l'une de l'autre — et la revendication traditionnelle de l'accroissement du pouvoir d'achat, il y a un choix à faire. Exception faite de la priorité à l'accroissement des plus bas revenus, le choix de la réduction de la durée du travail est seul apte à amener un infléchissement de la logique économique du capitalisme, à imposer un autre mode de croissance, à avancer vers la

réduction des inégalités. Bien entendu, la réduction de la durée du travail doit se faire sans perte de salaire ; mais il faut aussi en voir les implications pratiques : le contrôle ouvrier sur l'imposition des heures supplémentaires, l'inclusion des temps de trajet dans les temps de travail, le refus de l'accélération des cadences...

C'est bien un problème global ; comme le dit P. Rosanvallon (CFDT-Aujourd'hui, n° 16) : « *Changer le statut du travail dans la société, c'est aussi réduire le temps de travail. C'est sur ce point que le système réagit le plus vigoureusement, en reprenant au niveau de l'intensité le peu qu'il concède au niveau de la durée. Car le travail et l'exploitation du travailleur restent le cœur du système.* »

Mais ce problème est maintenant à poser au plan européen : « *Dans l'état actuel du développement des échanges et d'homogénéisation des conditions de travail et d'existence en Europe occidentale, toute avancée dans un pays sans avancée parallèle dans les autres pays est fragile et*

	1	2	3	4
Allemagne	41,8	4,0	5,76	18
Belgique	36,9	7,8	5,96	24
France	41,3	4,9	4,59	24
Italie	41,7	7,0	4,20	12
Pays-Bas	40,9	4,3	6,45	15/18
Royaume-Uni	41,7	5,8	3,02	
Irlande		9,7	2,68	15/18

1 Durée hebdomadaire moyenne du travail, 1977, en heures

2 Chômeurs en % de la population active, 1977

3 Coût horaire moyen ouvriers et employés, 1975, en unités de compte européenne

4 Base légale des congés payés, en jours, 1976

limitée » (Bureau confédéral 10 janvier 1979). L'Europe libérale n'est pas l'Europe que nous voulons, mais elle existe, et en face d'elle il faut que se développe une conscience de classe européenne ; il faut que les travailleurs d'Europe répudient les attitudes nationalistes qui conduiraient à chercher une issue à la crise par une intensification du productivisme dans le cadre national. Les formes d'action dans chaque pays peuvent être différentes, l'objectif est le même, et « Nous devons », a déclaré Edmond Maire le 28 mars, « exiger une politique commune des Neuf en matière de réduction de la durée du travail et imposer des négociations sur ce thème au patronat européen ».

C'est un des rôles de la CES, et il faut espérer que le prochain congrès de celle-ci permettra une avancée dans ce sens. Et il faudra utiliser la prochaine campagne pour les élections européennes pour le développement de cette conscience de classe, sans laquelle l'Europe n'est qu'un gadget pour la classe politique. SU consacrera bientôt un dossier à ce problème.

Il n'y a sans doute pas de contradiction entre cet objectif européen et le souci de ne pas voir la CES rester ou devenir un club syndicaliste de pays développés, enfermés dans leurs privilèges. Le problème des pays sous-développés et notamment de l'importation de leur produits industriels ne doit pas être traité en termes de concurrence, mais en termes de lutte de classes. Il importe de veiller au respect des normes de travail définies par l'OIT pour tous les pays, mais aussi de ne pas accepter d'opposer aux produits des PVD une intensification de la productivité, c'est-à-dire aujourd'hui de l'exploitation, dans nos pays. Mais il faut aussi aller plus loin, et ne pas séparer la volonté de voir se développer une conscience de classe européenne de la volonté d'en voir naître une au plan mondial ; les arbitrages sont là autrement difficiles.

Jacques GEORGE

les étrangers en France

vers un apartheid à la française ?

L'Assemblée nationale vient de commencer l'examen d'un projet de loi visant à « réglementer » — c'est-à-dire à restreindre considérablement — le droit des étrangers en France.

Dans l'attente d'autres projets gouvernementaux visant à réduire massivement le nombre de travailleurs immigrés en France, le Parlement vient d'être saisi d'un projet de loi, présenté par le ministre de l'Inté-

rieur, sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers.

S'il était adopté, ce projet aggraverait sensiblement les dispositions actuellement en vigueur. Désormais,

il ne serait plus nécessaire d'invoquer une quelconque menace pour l'ordre public pour justifier le refus d'entrée en France d'un étranger ou de son maintien sur le sol national. Le ministre de l'Intérieur se réserverait le droit de faire exécuter d'office, hors de tout contrôle de l'autorité judiciaire, ses décisions de refus de séjour, de refoulement et d'expulsion.

La CFDT constate qu'une fois de plus les pouvoirs publics cherchent à obtenir la légalisation par le Parlement de pratiques administratives arbitraires déjà censurées par le Conseil d'Etat.

Elle condamne avec véhémence cette grave menace pour les libertés publiques qui vise par ailleurs à enfermer les étrangers, au nom de la défense de l'intérêt national, dans

un véritable apartheid juridique. Elle s'élève avec force contre le rétablissement de l'internement administratif qui renouerait avec des pratiques en vigueur lors de la guerre d'Algérie et contre l'expulsion qui s'apparenterait avec le bannissement de l'ancien régime.

La CFDT dénonce toute tentative de contrôle et de refoulement massif des travailleurs étrangers en France présentés comme les boucs émissaires de la crise et du chômage.

Elle appelle l'ensemble de ses organisations à se mobiliser contre un tel projet, en interpellant les députés et en prenant toutes les initiatives possibles dans le cadre de la campagne confédérale en cours sur la défense du droit au séjour des travailleurs immigrés et de leurs familles.

Paris, le 20 avril 1979